

# palabre



## TOGO-ZANZIBAR : MÊME COMBAT POUR LES FEMMES ?

Le *Mirror* d'Accra a publié, le 2 mars 1985, l'article suivant :

*« Le gouvernement de Zanzibar vient de promulguer une loi dont le but est de contrôler les relations sexuelles pré-nuptiales des jeunes. Les îles de Zanzibar et de Pemba, à l'intérieur de la Tanzanie, ont en effet le droit de promulguer des lois qui s'appliquent exclusivement à leurs résidents. La nouvelle loi, qui remplace la loi sur les célibataires de 1970, traite aussi du divorce et du veuvage. D'après la loi, une célibataire est une jeune fille non mariée de moins de 25 ans et le terme d'élève s'applique à tout individu, quel que soit son sexe, inscrit dans un établissement d'enseignement. Ainsi, il est conseillé de garder ses distances avec les jeunes filles de moins de 25 ans. De fait, rendre enceinte une telle célibataire peut vous envoyer cinq ans en prison, ou plutôt en maison de redressement si vous êtes reconnu coupable.*

*La loi a aussi prévu la situation où les célibataires attireraient des hommes pour devenir enceintes et s'en tirer sans dommage. La célibataire aussi, si elle devient enceinte, sera expédiée pour deux ans en maison de redressement (reformation school). En effet, la loi précise que si une célibataire accuse faussement un homme d'être responsable de sa grossesse, la plaisanterie lui coûtera deux ans de prison. Il en sera de même pour les veuves et les divorcées. Outre l'emprisonnement, tout homme qui rendra enceinte une célibataire, est contraint par la loi à pourvoir à l'éducation de l'enfant jusqu'à ce qu'il ou elle atteigne l'âge de*

voyés de l'école avant de se voir appliquer les autres punitions prévues par la loi. La loi n'est pas très stricte en ce qui concerne les veuves et les divorcées, puisque ce n'est pas un crime de rendre une femme de cette catégorie enceinte, qu'elle ait plus ou moins de 25 ans. Cependant, elle aura le droit de demander une pension pour l'entretien de son enfant et le père devra la verser jusqu'à ce qu'il ou elle atteigne 18 ans. Les réactions à cette loi ont été mitigées parmi les Zanzibarites. Les plus âgés l'appré-  
cient et espèrent qu'elle va punir la société qui était au sein de